

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAINT-ÉTIENNE - SAMEDI 17 NOVEMBRE 2012

RAPPORT MORAL

Malgré une année pour moi très difficile, l'association a fonctionné grâce aux membres du Bureau qui ont assumé les différentes missions ; je les en remercie bien sincèrement. Des vocations pour l'avenir se seront peut-être révélées.

Je pense que le compte rendu d'activité et le bilan financier vous rassureront sur la bonne santé de l'association.

Je ne peux m'empêcher de vous dire une fois de plus que les femmes politiques actuelles n'ont plus les mêmes disponibilités pour répondre aux propositions de l'association, elles n'ont pas non plus les mêmes besoins.

Toutefois, lorsqu'elles le peuvent, le besoin de se retrouver pour partager leurs difficultés et leurs expériences reste vif. Reste également essentiel le besoin d'enrichissement culturel et de découverte de l'environnement départemental et national, voire au-delà de ces frontières.

Statutairement, ces deux perspectives restent les priorités de l'association que je souhaite vivement favoriser, comme vous pourrez le constater à l'énoncé des projets.

Mais les Femmes Élues ont-elles toutes conscience de l'importance d'une association comme la nôtre ? L'AFEL n'aurait-elle pas un autre impact décisif si nous étions plus nombreuses à adhérer ? (Potentiellement 2000 femmes élues dans le département)

A l'heure où s'engagent d'âpres discussions sur le non cumul des mandats, le mode d'élection des parlementaires, le statut de l'élu, la parité, etc., il est temps que chaque femme élue réalise le bien fondé de nos exigences et participe à cette longue marche vers la parité en politique et l'égalité entre les Femmes et les Hommes dans tous les domaines de la vie.

Faut-il redire que les Femmes restent toujours les grandes oubliées, que leurs acquis sont fragiles, voire utopiques car les lois détournées renvoient les femmes à leur foyer.

Rappelons la longue patience et l'acharnement déployés pour qu'enfin les femmes accèdent à une citoyenneté active : il a fallu attendre l'ordonnance du Général de Gaulle d'avril 1944 qui accorde aux femmes le droit de vote et le droit d'être élue.

La Révolution française comme la Troisième République qui exaltaient le suffrage universel ont ramené la Femme à son rôle de mère et d'épouse et ont outrageusement maintenu une hégémonie masculine du pouvoir qui perdure.

- Sous la Révolution, Olympe de Gouge, auteure de la Déclaration de la Femme et de la Citoyenne, fut conduite à l'échafaud pour avoir oublié les vertus de son sexe.
- Au vingtième siècle, le Sénat repoussa par six fois les propositions de la chambre des

députés favorable au vote des femmes dès 1919.

Malgré les propos actuels, ne nous y trompons pas : il faut traduire l'égalité de droit en égalité de fait.

Des obstacles subsistent :

- **la représentation des femmes dans les instances politiques nationales et locales ;**
- **la place des femmes aux postes de responsabilités, aux exécutifs.**

Quelques chiffres qui font passer la France au 49ème rang des classements internationaux en matière d'égalité dans les instances politiques :

- 26,9% de femmes à l'Assemblée Nationale, pourcentage bien inférieur au seuil de 30% fixé par l'Europe pour qu'un groupe puisse exercer un poids politique sur une assemblée.
- 14% de femmes Conseillères Générales aux dernières élections de 2011 (3 départements ne comptent aucune élue !)

Caricature de démocratie qui exclut en toute légalité les femmes de la vie politique alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population !

A l'heure où le gouvernement affiche pour la 1ère fois une exemplarité en terme d'égalité entre les femmes et les hommes, il nous est permis d'espérer :

- **que cette parité sera étendue à l'ensemble de la sphère publique**
- **que cette égalité deviendra un facteur structurant des politiques publiques**
- **que toutes les mesures seront prises pour une application systématique des droits des femmes.**

Attention ! Ne nous excluons pas nous-mêmes de ce processus en attendant passivement le vote des lois et décrets.

Manifestons-nous en participant à des débats, en assistant à des conférences ou réunions publiques, en prenant parti pour des orientations précises.

Nous avons droit de parole sur

- **le non cumul des mandats** (mandat unique et limitation dans le temps qui permettraient un renouvellement des assemblées, leur rajeunissement, leur féminisation) ;
- **le mode d'élection** : application d'un scrutin de listes, comme pour les élections régionales ;
- **les pénalités financières** (suppression des financements publics aux partis qui ne respectent pas les candidatures paritaires) ;
- **le renforcement de la parité** dans les instances consultatives placées auprès de l'État (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Haute Autorité de Santé, Commission de Régulation de l'Énergie, etc.) ;
- **le statut de l'élu-e.**

L'AFEL peut faire entendre sa voix, nous y veillerons mais nous avons besoin de l'union et du soutien des femmes élues de ce département.

Je vous engage donc, Mesdames,

- à participer activement à cette étape décisive d'accès à la parité et à l'égalité ;
- à convaincre d'autres femmes élues de nous rejoindre pour faire peser le poids de l'union et de nos propositions auprès des instances décisives.

Andrée CHAIZE

Présidente de l'Association des Femmes Élues de la Loire